

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 26 FEVRIER 2013**

L'an deux mil treize, le vingt-six février à 20 heures 30,  
le Conseil Municipal de la commune de Courtisols, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hubert ARROUART, Maire.

**Etaient présents** : Tous les membres en exercice à l'exception de Sophie DEMAN, Geneviève LETANO, Hubert FERRAND et Eric MOULA, excusés.

Monsieur le Maire demande à chacun des conseillers présents s'il y a des remarques ou observations à apporter au compte rendu de Conseil de la séance précédente.

Toutes les décisions prises sont adoptées.

Monsieur Grégory PEZE a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Le Conseil Municipal :

- **ENTEND** le compte rendu de la Communauté de Communes des Sources de la Vesle du 12 février 2013,

- **ENTEND** le compte rendu de la commission « voiries » du 26 janvier 2013,

- **DECIDE** d'approuver le dossier de modification du Plan Local d'Urbanisme.

Le dossier modifié sera tenu à la disposition du public au secrétariat de mairie, aux jours et heures d'ouverture au public.

La présente délibération sera affichée pendant un mois en mairie, du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2013 et mention sera insérée en caractères apparent dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération sera exécutoire après accomplissement de la dernière des mesures de publicité.

- **ACCORDE** pour l'année 2012 une indemnité de 75,20 € à Monsieur PANNET Jacques, remonteur de l'horloge de l'église Saint-Memmie.

Le montant, indexé sur l'indice des prix à la consommation, est soumis aux contributions CSG – RDS. Les fonds seront prélevés à l'article 6288.

- **DECIDE** de fixer le tarif de prestation de mise en place du mobilier à la salle Robert Chaboudé, à un prix forfaitaire de 150 € ;

Cette prestation sera incluse au tableau des tarifs de location de salle et de matériel de la commune et son montant sera réévalué chaque année en fonction de l'indice des prix à la consommation.

- **SOUTIENT** l'appel lancé par l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe en faveur du jumelage et s'**ENGAGE** à porter des actions dans le cadre du 50<sup>ème</sup> anniversaire du Traité de l'Elysée.

- **ACCEPTTE** le chèque émanant de Protexia France pour un montant total de 1.209 €, en remboursement de frais d'avocat.

- Monsieur le maire fait part au conseil municipal des remerciements du comité de jumelage et du Comité d'Entente des Anciens combattants du canton de Marson pour les subventions attribuées en 2012

La date du prochain conseil municipal est fixée au mardi 26 mars 2013 à 20h30

Le Maire

Hubert ARROUART